

COMPAGNIE MINIÈRE DES PÉTROLES DE MADAGASCAR (1923-1931)

S.A., 17 août 1923.

ANNONCES LÉGALES ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES
ÉTUDE DE M^e A. TAPIE
Avocat-défenseur, Tananarive

COMPAGNIE MINIÈRE DES PÉTROLES DE MADAGASCAR
Société anonyme
Capital social : quatre millions de fr.
Siège social : à Paris
75, avenue des Champs-Élysées

Suivant acte sous signature privée en date à Paris du dix août mil neuf cent vingt-trois (10 août 1923), dont l'un des originaux est annexé à la minute d'un acte reçu par M^e Bourdel, notaire à Paris, le dix-sept août suivant, Monsieur Paul dit Charles Bertrand, publiciste, chevalier de la Légion d'honneur, député de la Seine ¹, demeurant à Paris, rue Rougemont, 4, a établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

.....

III

Des procès-verbaux (dont copies ont été déposées pour minutes à M^e Bourdel, notaire, suivant acte du cinq septembre mil neuf cent vingt-trois), de deux délibérations prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme dite Compagnie minière des pétroles de Madagascar, il appert :

Du premier de ces procès-verbaux en date du dix-sept août mil neuf cent vingt trois :

1° Que l'assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur de la société aux termes de l'acte reçu par M^e Bourdel, le dix-sept août mil neuf cent vingt-trois.

2° Qu'elle a nommé un commissaire chargé, conformément à la loi, d'apprécier la valeur des apports en nature faits à la société par Monsieur Bertrand, fondateur, ainsi que les avantages particuliers résultant des statuts et de faire un rapport devant être soumis à une assemblée ultérieure.

Et du deuxième procès-verbal en date du vingt-quatre août mil neuf cent vingt-trois :

1° Que l'assemblée générale, adoptant les conclusions du rapport du commissaire, a approuvé les apports faits à la société par Monsieur Charles Bertrand et les avantages particuliers stipulés par les statuts.

2° Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs dans les conditions prévues aux statuts :

¹ Charles Bertrand (1884-1954) : journaliste, puis secrétaire général (1919-1923) et président (1923-1925) de l'Union nationale des combattants, député de la Seine (1918-1929). Administrateur des Graphites de Tamatave (1927).

Monsieur François Crozier ², 33, rue Washington, à Paris ;
Monsieur Charles Bertrand fondateur ;
Monsieur Paul Dhé ³, 33, avenue des Champs-Élysées, à Paris ;
Monsieur André Antoine Cheymal, propriétaire, 6. avenue du Général-Détré ;
Monsieur Henri Jean Pierre Béliard ⁴, 5, rue Laffitte, à Paris ;
Monsieur William de Lignemare, propriétaire, 34, East 52 Street, New York ;
Lesquels, présents à la réunion, ont déclaré accepter ces fonctions.

Qu'elle a nommé comme commissaires Messieurs Marcel Fournier et Baron Bourgeois pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice.

4° Enfin, qu'elle a approuvé les statuts et a déclaré la société définitivement constituée.

Un original des statuts de la société, une expédition de l'acte de déclaration de souscription et de versement, ainsi que de la liste annexée à cet acte et une expédition de l'acte de dépôt du cinq septembre mil neuf vingt-trois et des copies des délibérations y annexées, ont été déposés le dix-huit septembre mil neuf cent vingt-trois à chacun des greffes de la Justice de paix du huitième arrondissement de Paris et du Tribunal de commerce de la Seine.

Le dépôt de l'expédition des pièces ci-dessus mentionnées a été fait au greffe du tribunal de première instance de Majunga, tenant lieu de Tribunal de commerce et de justice de paix, le huit avril mil neuf cent vingt cinq.

Pour extrait et mention :

J. DEYMES.

(*La Journée industrielle*, 22 septembre 1923)

(*Le Phare de Majunga*, 11 juillet 1925)

COMPAGNIE MINIÈRE DES PÉTROLES DE MADAGASCAR
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 février 1924)
(*Les Annales coloniales*, 22 février 1924)

Une assemblée extraordinaire a eu lieu le 14 février, sous la présidence de M. Francis Crozier. Elle a régularisé la récente augmentation du capital social, qui se trouve définitivement porté de 4 à 5 millions de francs. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

DISTRICT DE MAINTIRANO

² François Crozier (1864-1936) : diplomate ayant débuté comme vice-consul à Madagascar et terminé comme consul général à Anvers, puis directeur de l'Office national du commerce extérieur.

Frère de Philippe Crozier (1857-1944), ambassadeur de France à Vienne, puis (1912), administrateur de la Société générale.

³ Paul Dhé (1874-1938) : polytechnicien, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de l'aéronautique en 1919 au ministère de la guerre, puis créateur du Bureau d'organisation économique. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Bureau_organisation_economique.pdf

⁴ Henri Béliard (12 janvier 1875 à Magny-en-Vexin-5 mai 1954) : ingénieur, fondateur des chantiers navals Béliard, Crighton et C^{ie}, d'Anvers, avec succursales au Havre et à Dunkerque : administrateur d'I.M.O.P. (agences pour l'industrie, la marine et l'outillage des ports), ancien administrateur de la Société minière et commerciale de Satadougou (AOF), de la Société forestière et agricole du Kouilou (1924), président de la chambre de commerce française d'Anvers et de l'Union des chambres de commerce françaises à l'étranger, aux colonies et dans les pays de protectorat. Officier de la Légion d'honneur du 20 juillet 1932 comme lieutenant-colonel.

(*Le Journal officiel de Madagascar*, 23 février 1924)

Le public est informé que M. Lugoy ⁵, directeur de la Compagnie minière des pétroles de Madagascar, demeurant à Bemolanga, poste administratif de Morafenobe, a demandé l'autorisation d'installer un dépôt d'explosifs de la 2^e catégorie, à proximité de Bemolanga, à 500 mètres environ de cette agglomération.

Le dossier de cette demande sera déposé dans les bureaux du district de Maintirano pendant un mois à compter du jour de la réception à Maintifano du *Journal officiel* où le présent avis sera inséré.

Les personnes qui auraient des observations à formuler contre l'installation projetée sont invitées à les consigner sur le registre qui sera mis à leur disposition à la date indiquée.

COMPAGNIE MINIÈRE DES PÉTROLES DE MADAGASCAR
(*Les Annales coloniales*, 29 février 1924)

L'assemblée générale extraordinaire présidée hier par M. Francis Crozier a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation de 1 million de francs du capital social, qui se trouve ainsi définitivement porté de 4 à 5 millions de francs.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 20 avril 1924)

Ass. ext., 25 avril, 19, rue Blanche, Paris. Rapport d'un des commissaires aux comptes. Décisions à prendre en conséquence, notamment, modification à la composition du conseil.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 20 septembre 1924, p. 3, col. 1)

Ass. ord., 15 octobre, 19, rue Blanche, Paris. Ratification des décisions prises par le conseil.

Annuaire industriel, 1925 :

PÉTROLES de MADAGASCAR (Cie minière des), 75, av. des Champs-Élysées, Paris, 8^e. T. Elys. 15-59 et 59-21. Ad. t. Pétromadag-Paris. Soc. an. au cap. de 5.000.000 de fr. — Adm. : MM. François Crozier ; Charles Bertrand ; Paul Dhé ; André-Antoine Cheymal ; Henri-Jean-Pierre Béliard et William de Lignemare. — Mines de pétrole de Bémolanga (Madagascar).

Raffinerie de pétrole et d'huiles minérales. Produits : huile brute, essence, pétrole lampant, huiles de graissage, mazout. (1-49752).

⁵ Léon Lugoy : École des mines de Paris, 1899. Ingénieur-directeur de la mine de plomb « La Romanilla » (Espagne)(1904), ingénieur divisionnaire aux Charbonnages du Tonkin, directeur de la Société minière de Thanh-Moi, puis, au sortir de la Grande Guerre, ingénieur aux Distilleries de l'Indochine à Cholon. Plus tard à la Compagnie minière du Haut-Mékong...

Voir annonce : 1-8.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 5 février 1925)

Siège transféré du 75, avenue des Champs-Élysées, au 50, rue de Bourgogne. Ass. ord., 13 février, 19, rue Blanche, à Paris.

(*Archives commerciales de la France*, 18 février 1925)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie MINIÈRE des PÉTROLES de MADAGASCAR, 75, av. Champs-Élysées. — Transfert du siège 50, Bourgogne. — 7 janv. 1925. — *Loi*.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 20 février 1925)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 50, rue de Bourgogne, tenue avant-hier, a décidé que, par suite des accords intervenus avec les fondateurs de la compagnie, la prime de 2 fr. par hectolitre qui revenait à ceux-ci serait désormais supprimée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le pétrole à Madagascar
par Pierre Taittinger,
député de Paris,
vice président de la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats
(*Les Annales coloniales*, 21 avril 1925)
(*Le Tamatave*, 30 mai 1925)

Les *Annales coloniales* tout récemment et moi-même dans le numéro du 17 octobre 1924, j'ai signalé à la sollicitude des pouvoirs publics et à l'attention de tous ceux qui sont susceptibles de s'y intéresser la question du pétrole à Madagascar, estimant que des indices éminemment sérieux justifiaient et réclamaient les plus sérieuses recherches.

L'huile précieuse joue un rôle trop essentiel dans le monde pour que ce ne soit pas un devoir éminent de ne rien négliger de ce qui peut alléger pour la France la charge énorme des sacrifices quelle doit faire pour s'en procurer et de ce qui peut aussi lui éviter la crainte angoissante d'être privée en certaines circonstances de cet élément, devenu essentiel, de la vie d'une nation.

Quel avantage ne serait-ce pas pour notre industrie, pour notre marine chez qui les moteurs à pétrole tendent de plus en plus à remplacer la machinerie à houille, pour notre sécurité nationale, que de trouver chez nous, que d'avoir chez nous ce produit que les grandes puissances se disputent si âprement à travers le monde.

Mission envoyée par la Minière des Pétroles]

Aussi avons-nous enregistré avec plaisir les déclarations faites récemment devant les membres de l'Association des anciens élèves de la Faculté des sciences de Paris par un de leurs camarades, M. Grégoire, ancien élève de l'École polytechnique, docteur en droit, ingénieur conseil.

Le conférencier a exposé les résultats de la mission que lui avait confiée la Compagnie minière des pétroles de Madagascar et qui consistait à étudier les gisements de Bemoulang Bémolanga].

Sans nous arrêter, malgré son intérêt, à la partie descriptive et pittoresque de la conférence, examinons immédiatement les conclusions techniques formulées. M. Grégoire a vu dans la région de Bemoulang des gisements de grès bitumineux considérables. Il n'ose pas en évaluer la masse mais avant lui, plus audacieux, M. Toulouse, contrôleur des mines, n'a pas hésité à la chiffrer par plus de 100 millions de tonnes.

Les appréciateurs compétents pensent que ces grès sont le vestiges d'un ancien gisement pétrolifère immense évaporé à travers les siècles.

Cinquante kilos de ces grès rapportés de Madagascar ont donné, à l'analyse, une teneur d'hydrocarbures de 8 %, lesquels soumis eux-mêmes à une distillation fractionnée ont fourni 4,32 % d'essence et 11,87 % de lampants, ceux-ci et celle-là étant au moins égaux, pour la qualité, aux produits de la Standard Oil.

M. Grégoire croit qu'il doit exister, au nord de Bemoulang, dans la région du cap Saint-André, des gisements importants de pétrole mais estime que l'on ne pourrait s'en assurer qu'en procédant à des sondages.

De toute sa conférence dont je ne retiens que les données essentielles, il résulte que Madagascar peut offrir des réserves de pétrole qui paraissent considérables.

Nous insistons pour que les pouvoirs publics adoptent enfin une politique pétrolifère résolue et surtout constante, organisent les travaux de recherche et d'exploitation qui doivent en procurer le bénéfice à la France, soit par leur intervention directe, soit en se substituant des compagnies concessionnaires sur lesquelles ils réserveront à l'État un droit de contrôle et une participation.

De nombreuses questions accessoires viennent, hélas, compliquer le problème. Ce n'est pas tout que de découvrir des gisements de pétrole. Le transport dans l'intérieur de l'île, puis l'exportation en France constituent une grave difficulté. Dans le pays, l'automobilisme doit fournir la solution d'autant plus aisément que le produit même dont il devra effectuer le déplacement deviendra l'aliment de sa propre vie. Quant à la partie maritime du programme, ce n'est pas seulement pour le pétrole de Madagascar quelle se pose, mais aussi pour la plupart des produits de nos colonies. Le besoin ayant toujours créé l'organe, il faudra bien que l'économie politique et la science réunies résolvent cette équation dans un proche avenir.

(Archives commerciales de la France, 30 mai 1925)

Paris. — Modification des statuts. — Soc. dite Cie MINIÈRE des PÉTROLES de MADAGASCAR, 50, Bourgogne. — 26 mars 1925. — *Gazette du Palais*.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1925)

L'assemblée ordinaire a eu lieu hier, au siège social, 50, rue de Bourgogne, à Paris. Elle a approuvé les comptes du premier exercice, qui se présente sous un jour satisfaisant, après l'assainissement de la situation par le nouveau conseil.

Le conseil a exposé la situation technique générale et les travaux de recherches exécutés dans les derniers mois et les renseignements obtenus, d'autre part, des services compétents de la colonie.



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

COMPAGNIE MINIÈRE DES PÉTROLES DE MADAGASCAR

S.A. fondée au capital de 4.000.000 de fr.

pouvant être porté sur décision du conseil d'administration à 10.000.000 fr fr.

Divisé en actions de 100 fr.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 19 juin 1925

Statuts déposés en l'étude de M^e J. Bourdel, notaire à Paris

Siège social : 50, rue Bourgogne, Paris
ACTION DE CENTS FRANCS AU PORTEUR
CATÉGORIE A

Un administrateur (à gauche) : Jules Bordeaux ⁶
Un administrateur (à droite) : Maistre ⁷
Paris, le 1^{er} août 1925

(La Journée industrielle, 18 août 1925)

Compagnie minière des pétroles de Madagascar. — Cette société va porter son capital de 5 à 10 millions, par l'émission de 50.000 actions nouvelles de 100 fr., série A. qui seront émises par tranches de 10.000 actions chacune.

District de Morafenobe
(Annuaire général de Madagascar, 1926, p. 169)

Lugoy, Léon, ingénieur.



⁶ Jules Bordeaux (1875-1939) : chef d'escadron d'artillerie, ingénieur conseil, puis représentant du groupe Fommervault dans les Étains de l'Indo-Chine, la Minière du Cambodge (phosphates), les Mines d'or de Tchépone (puis les Mines d'or d'Outre-Mer) et les Charbonnages d'Along et Dong-Dang.

Frère de l'ingénieur des mines Albert Bordeaux (mines d'or de l'Andavakoera, etc.), du général Paul Bordeaux et du romancier et académicien Henry Bordeaux.

⁷ Comte Joseph-Raymond Anne-Marie de Maistre (Vendeuil, Oise, 1879-Paris, 1955) : on le retrouve avec Jules Bordeaux aux Étains de l'Indochine (Laos) :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains_de_l_Indochine.pdf

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
COMPAGNIE MINIÈRE DES PÉTROLES DE MADAGASCAR
S.A. fondée au capital de 5.100.000 de fr.
Divisé en 51.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 19 juin 1926

Statuts déposés en l'étude de M^e J. Bourdel, notaire à Paris

Siège social : 50, rue Bourgogne, Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
Un administrateur (à gauche) : Maistre
Un administrateur (à droite) : Jules Bordeaux
Paris, le 1^{er} juin 1926
Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1926)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1925, qui ne comportent pas de compte de profits et pertes.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 25 juin 1926
(*La Gazette du franc*, 3 juillet 1926)

Messieurs,

Nous avons d'abord la satisfaction de vous annoncer que la mutation des permis de recherches, au nom de votre Compagnie, a été prononcée le 4 juin dernier, par le Gouvernement général de Madagascar.

Cette mutation vous démontre que toutes les difficultés extérieures à votre Compagnie, qui avaient pu surgir avant notre entrée dans votre affaire et qui s'opposaient à ladite mutation, ont été définitivement levées.

Le rapport de vos commissaires aux comptes vous exposant chapitre par chapitre et compte par compte le bilan qui est proposé à votre approbation, nous estimons inutile d'y revenir en détail, nous contentant de vous dire que, d'accord avec vos commissaires. aux comptes, nous ne considérons ce bilan que comme un apurement des écritures antérieures, étant donné les difficultés encore pendantes pour le remboursement définitif de la créance de votre administrateur-délégué d'origine.

C'est pourquoi nous n'avons pas jugé le moment venu de vous proposer un quitus en faveur des administrateurs d'origine, sauf toutefois, en faveur de MM. Béliard et Dhé, avec qui votre Compagnie n'a eu et n'a aucune difficulté de quelque nature que ce soit, et à la loyauté desquels nous pouvons aujourd'hui rendre hommage.

Vous avez vu par le Bilan qui vous est présenté que nous avons bloqué au compte « Travaux et Études » un ensemble de frais effectués à la mine et de frais généraux effectués tant à Madagascar qu'à Paris. Nous avons procédé ainsi parce que, à notre avis, ce sont les premières dépenses qui, en dehors des frais de constitution, devront être amorties.

Nous tenons toutefois à vous donner quelques précisions sur les dépenses incorporées dans ce poste pendant l'année 1925 et par comparaison avec l'exercice précédent, afin que vous vous rendiez compte d'une façon précise de la manière dont la Compagnie est gérée.

Les loyers et installations et le mobilier figurent dans ces chiffres pour 50.683 fr. 15, alors qu'ils figuraient, pour l'exercice précédent, pour 72.662 fr. 70.

La publicité figure en 1925 pour 2.330 francs 50, alors qu'elle figurait, pour l'exercice précédent, pour 28.400 fr. 30 ; et cela sans tenir compte d'une somme de 40.000 francs, dont nous avons débité le compte Cheymol, ne trouvant pas de contrepartie réelle pour la publicité de 1923-1924.

Les appointements et frais divers de tout le personnel figurent pour 1925 pour 107.330 fr. 95, alors qu'ils se seraient élevés, pour l'exercice précédent à 358.723 francs 83 si nous n'avions pas, dès le 1^{er} août 1924, coupé court aux dépenses inutiles.

Il résulte donc de l'ensemble des dispositions prises par votre conseil depuis cette date, une réduction des frais généraux de 299.442 fr. 23.

Le compte de 358.723 fr. 83 comprend d'ailleurs les 79.923 fr. 83 passés au débit du compte de l'administrateur-délégué d'origine pour dépenses non justifiées.

Ceci dit, nous allons vous donner quelques renseignements sur les travaux effectués en 1925 sur la mine.

L'activité des reconnaissances et des travaux de la Compagnie a porté particulièrement sur l'étude systématique des gisements de Bemoianga, soit au point de vue carrières exploitables à ciel ouvert, soit au point de vue richesses.

Vers le nord, à Bepatsa, plus de deux millions de tonnes sont reconnues dans ces conditions par des travaux qui ont comporté 300 mètres de tranchées et galeries et 8 puits ; vers le sud, à Andranotaka, par deux longues tranchées et 30 puits, plus de dix millions de tonnes ont été reconnues, toujours exploitables à découvert dans des conditions particulièrement pratiques.

Ces prospections ont démontré surabondamment que des quantités beaucoup plus grandes prolongent les points étudiés ou existent dans leur voisinage immédiat et que, quelle que soit la production que permettent d'envisager les exploitations futures, l'ensemble représente une source à peu près inépuisable de pétrole.

Les analyses des échantillons de sables ont donné les teneurs ci-dessous :

BEPATSA

Puits

P.3 : 7,30, 8,52, 8,18, 8,57, 7,01, 7,98.

BO₁ : 9.18, 6.75.

ANDRANOTAKA

Puits

AN₂ : 6,98, 8,25, 7,07, 8,12, 6,41, 9,06.

A₁ : 6,87, 5,78.

A₁ : 7,80, 11,45, 6,01, 9,29, 9,36.

AE₁ : 8,37, 8,92, 11,34.

La moyenne d'essais de distillation fractionnée portant sur des produits bruts de distillation des sables, a donné, d'autre part, les résultats ci-dessous :

Essence 5,6 %

Lampant 16,4 %
Gasoil 32,9 %
Huiles de graissage et résidus 45,1 %

Dans ces conditions, avec des teneurs élevées, alors qu'une teneur de 4 à 5 % serait largement rémunératrice, avec les conditions faciles d'exploitation et la grande valeur des produits obtenus, il y a là pour la France une source de richesse incomparable à laquelle la colonie doit consacrer ses efforts, surtout en facilitant de tout le pouvoir de son Gouvernement les entreprises privées qui consacrent toutes leurs forces et tout leur argent à la mise en valeur de ces richesses.

Actuellement, la colonie fait un effort intéressant en créant la route de Bemolanga à Tambohorano et aussi en organisant le port de Tambohorano, en vue de son utilisation.

Il est capital que ces travaux soient conduits avec la plus grande activité, car l'exploitation des gisements de Bemolanga se trouve nécessairement dépendante de leur achèvement,

Compagnie minière des pétroles de Madagascar (suite)
Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 25 juin 1926
(*La Gazette du franc*, 10 juillet 1926)

les usines de traitement des sables sont, en effet, prévues et arrêtées dans leurs détails pour produire dans la première année 10 000 hectolitres d'huile brute, raffinée sur place, puis, lorsque la mise au point définitive du traitement et de la séparation des produits finis sera terminée, la production sera portée à 40.000 hectolitres et se développera ensuite vraisemblablement très vite.

En même temps, un programme de forage en profondeur est établi pour recherches d'huiles brutes, et d'après les données géologiques aujourd'hui acquises, il y a tout lieu d'espérer que soit sous les masses de sables imprégnés, soit dans leur voisinage, il sera possible d'atteindre les nappes.

L'intérêt des produits, obtenus sera, au début, leur teneur élevée en huiles de graissage, qui présente un intérêt très grand pour la consommation de l'Afrique du Sud et qui présentera ensuite un intérêt non moins grand au point de vue de la consommation nationale, puisque nos raffineries, à l'exception de Pechelbronn, n'en produisent pas.

Si vous le désirez, notre ingénieur, M. Lugoy, vous lira le travail très complet qu'il a fait pour une publication incessante à titre privé, et qui vous renseignera sur l'ensemble de la situation et l'avenir de nos entreprises. .

Nous pouvons dire aujourd'hui, et non sans une certaine fierté, qu'en dehors des travaux du groupe anglo-africain effectués entre 1909 et 1919, dans une région extérieure à la nôtre et techniquement mal choisie, les travaux de votre Compagnie comptent seuls aujourd'hui en ce qui concerne les recherches et les exploitations futures de pétrole à Madagascar. Nous vous proposons donc les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1925. tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé à tous les administrateurs en exercice pendant l'année 1925.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du conseil d'administration, donne quitus à MM. Henri Béliard et Paul Dhé, administrateurs d'origine, pour leur gestion et pour la durée pendant laquelle ils ont été en fonctions, les conditions posées par l'assemblée générale du 27 juin 1925 étant satisfaites en ce qui les concerne.

L'assemblée générale décide de réserver le quitus aux trois autres administrateurs d'origine, jusqu'à la liquidation définitive de toute difficulté en cours.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme, avec mission de faire un rapport à l'assemblée générale pour les comptes de l'exercice 1926. comme commissaires :

M. Jehan Pottier, demeurant à Paris, rue Puvis-de-Chavanne, 14 ; M. Henri de Fontenay, demeurant à Paris, rue du Regard, 20, et fixe à 2.000 fr. par commissaire la rémunération de ceux-ci.

Cinquième résolution

L'assemblée générale approuve entièrement la politique suivie par le conseil d'administration en ce qui concerne les négociations avec le Gouvernement général de Madagascar et dépendances, lui exprime à nouveau sa plus entière confiance et lui confirme tous les pouvoirs qui lui seraient nécessaires en vue de signer avec le Gouvernement général toute convention assurant définitivement à la Compagnie minière le concours plein et entier de la colonie.

LE PÉTROLE À MADAGASCAR (*La Gazette du Franc*, 25 septembre 1926)

La Gazette du Franc, la première de la presse financière, a parlé de la COMPAGNIE MINIÈRE DES PÉTROLES DE MADAGASCAR. Aujourd'hui, que la Bourse commence fortement à s'en occuper, nous reproduisons purement et simplement l'extrait d'un article paru chez notre excellent confrère L'AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE UNIVERSELLE, dans son numéro du 20 septembre 1926.

« La Société exploite à Madagascar, selon les méthodes nouvelles usitées au Canada, en Roumanie, à Pechelbronn, des sables pétrolifères. Son gisement principal se trouve dans la région de Bemolanga, appelée à Madagascar la province du pétrole. C'est à la date du 4 juin dernier que la mutation des permis de recherches, portant sur 40.000 hectares, a été prononcée par le gouverneur général de la Grande Ile.

Du fait de cette mutation, toutes les difficultés extérieures à la Compagnie, qui avaient pu surgir avant l'entrée dans l'affaire du conseil actuel, et qui s'opposaient à ladite mutation, ont été définitivement levées.

À ce propos, il peut être intéressant d'indiquer que le conseil actuel est présidé par M. le comte Maurice Bernard de Courville, ingénieur en chef de la Marine, ancien directeur des Établissements Schneider, également président du conseil d'administration de la Société Française Lemoine ; il compte parmi ses membres : MM. Charles Bertrand, député de la Seine ; Paul Dugueyt ⁸ et Camille Rocher ⁹, anciens députés ; le comte J. R.

⁸ Paul Dugueyt (1877-1943) : ancien député de l'Isère (1919-1924) :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Qui_etes-vous_1924-Madag.pdf

⁹ Camille Rocher (1877-1952) : ancien député de l'Isère (1919-1924) :

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Qui_etes-vous_1924-Madag.pdf

de Maistre, le baron Bourgeois et des techniciens accomplis comme J. Bordeaux, Maurice Dugueyt ¹⁰ et Henri Gilardoni.

Les travaux prévus comportent : 1° L'exploitation à ciel ouvert permettant une étude peu onéreuse et plus sérieuse des gisements en vue de forages futurs ; 2° Le traitement annuel de 90.000 tonnes de sable donnant 60 litres d'huile à la tonne, soit 54.000 hectolitres ; les frais de traitement s'élèveraient à 900.000 francs par an et le rendement potentiel des gisements en pleine exploitation serait annuellement de 800.000 hectolitres. L'huile extraite est de bonne qualité et donne 25 % d'essence légère ; 3° Le transport par camions au port de Tombohorano, sur la côte occidentale, à 125 kilomètres de Bemolanga.

Ainsi que le signalait le conseil, lors de l'assemblée ordinaire du 26 juin dernier, en dehors des travaux du groupe anglo-africain effectués entre 1909 et 1919, les travaux de la Compagnie comptent seuls aujourd'hui en ce qui concerne les recherches et les exploitations futures de pétrole à Madagascar. »

Ce qu'écrit notre confrère se passe de commentaire et il est certain que ce titre, de haute qualité est extrêmement intéressant à l'achat actuel de 150 francs par titre, prix très certainement inférieur aux cours qui vont être pratiqués incessamment.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*Le Journal des débats*, 1^{er} juillet 1927)

Les comptes de 1926, tels qu'ils ont été présentés à l'assemblée du 20 juin, ne comportent pas de Profits et pertes.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*Le Journal des débats*, 12 juillet 1927)

L'assemblée extraordinaire du 9 juillet a vérifié l'augmentation du capital de 5.100.000 francs à 6.750.000 francs et modifié certains articles des statuts.

Une « route du pétrole » à Madagascar
(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1928)

Le 4 janvier a eu lieu à Madagascar l'inauguration de la route qui relie Bemolanga au petit port côtier de Tambohorano sur le canal de Mozambique, et qui serait la véritable « route des pétrole », celle par laquelle s'effectuera le transport des produits pétrolifères lorsque les exploitations de la Compagnie minière des pétroles de Madagascar seront en période de rendement.

Cette route, ou plutôt cette piste, commencée depuis de nombreuses années, a vu son tracé modifié à plusieurs reprises. Le tracé actuel date de 1925 et s'étend sur 150 kilomètres entre Tambohorano et Bénotanga. Elle s'élève en pente douce depuis la mer jusqu'au km. 80, à 200 m. d'altitude, traverse les massifs de l'Antatika et du Fonjay, en

¹⁰ Maurice Dugueyt : frère cadet du précédent; administrateur délégué de la Société suisse de la Viscose..., président de l'Union forestière africaine. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Union_forestiere_africaine.pdf

demeurant à des altitudes inférieures à 400 m. pour redescendre sur la plaine triasique, dont l'altitude moyenne est de 360 mètres.

Bien que tout le matériel de la Compagnie minière des pétroles de Madagascar ait dû emprunter une autre piste, beaucoup plus longue, à partir de Besalampy, pour s'acheminer jusqu'à Bemolanga, où il est actuellement rendu à pied d'œuvre, la nouvelle qui vient d'être reçue ne peut manquer d'intéresser l'industrie du pétrole.

Il convient de féliciter le gouvernement général de la colonie, qui a compris l'importance capitale de la question et le très grand intérêt que présentent les gisements de Bemolanga, puisque la création de cette route est le résultat de ses efforts et le fruit d'études et de travaux d'une durée de plusieurs années.

Offre d'emploi

(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 14, 21, 28 novembre 1928)

Un bon dactylo

est demandé par la Compagnie minière des pétroles de Madagascar à Bémolanga.

Pour tous renseignements, s'adresser à

Ulysse GROS & DARRIEUX

à Tananarive

À la recherche des pétroles malgaches

(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 20 novembre 1928)

Légendes :

Passage d'un tracteur de la C.M.P.M. — Un des ponts reconstruits en août dernier.
Poids du chargement : 15 tonnes.

Le sondage Galliéni à Bépoxy, près Bémolanga. — Profondeur 56 m. Nombreuses coulées de bitume et de goudron.

En l'honneur de M. le gouverneur général Olivier

(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1929)

Étienne Taxis, administrateur délégué de la Compagnie agricole minière des pétroles de Madagascar

Le sous-sol malgache

(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1929)

Le pétrole

On a beaucoup écrit sur le pétrole à Madagascar, et souvent d'une façon exagérément optimiste. Ce qu'on connaît très bien, ce sont les gisements énormes de grès imprégnés de bitume qui couvrent de grandes surfaces dans diverses régions de l'Ouest malgache, notamment entre le Hanobé et le Manambao, [dans la région de Bedoa-Bemolanga](#), dans celles de Folakara et de Maroboaly, enfin dans la boucle du Manambao.

Les seuls sondages exécutés pendant la guerre, par des sociétés sud-africaines, dans les régions de Folakara et de Maroboaly, dont certains assez profonds (500 mètres) n'ont jamais rencontré de pétrole liquide.

Cependant, on est bien certain que les grès bitumineux sont les restes des gisements de pétrole dans les sables.

L'exploitation de ces grès, pour en extraire du bitume par distillation ou par solution, est possible, mais dans des conditions économiques actuellement très défavorables, étant donné la valeur de l'huile brute qu'on en peut extraire.

Ce qu'il faut rechercher, c'est de pétrole liquide, par des sondages.

L'Office national des combustibles liquides et la colonie de Madagascar se sont, depuis 1925, attaqués à ce difficile et coûteux problème. Les sondages doivent être nombreux et profonds, et sans doute des années s'écouleront-elles avant que l'on retire du pétrole du sous-sol malgache. Mais il semble bien que c'est Madagascar qui, de toutes nos colonies, est la plus désignée, par sa nature géologique et les indices d'hydrocarbures déjà rencontrés, pour y porter tous les efforts de la Métropole.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1931, p. 157)

Cette société au capital de 6,75 MF dont le siège social est à Paris, 5, rue Jean-Carriès, convoque ses actionnaires pour le 23 février afin de leur proposer la dissolution anticipée de la soc.

Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*La Journée industrielle*, 14 mars 1931)

Cette société anonyme, au capital de 6.750 000 fr. et dont le siège était à Paris. 5. rue Jean-Carriès. vient d'être dissoute. M. Étienne Taris, 23, avenue Charles-Floquet, à Paris, a été nommé liquidateur.

PARIS
Compagnie minière des pétroles de Madagascar
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1931, p. 275)

E. Taris, 23, av. Charles-Floquet à Paris, nommé liquidateur.

(*Journal officiel de Madagascar et dépendances*, 25 janvier 1936, p. 100)

Par arrêté du gouverneur général, en date du 2 janvier 1936, pris en conseil d'administration, est annulé le titre d'occupation provisoire à titre gratuit délivré à la Compagnie minière des pétroles de Madagascar pour un terrain de 100 hectares, sis au lieu-dit : « Bemolanga », district de Morafenobe, région de Morondava.

Le terrain qui en est l'objet fait retour au domaine, franc et quitte de toutes charges.
